



# Ville de Marnay

## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2026

**Sous la présidence de Vincent BALLOT, Maire de Marnay**

Membres présents : BALLOT Vincent – BERÇOT Françoise – DARROY Bernadete – DARTEVELLE Joffroy – FASSET Jean-Louis – GAUTHIER Elise – GEISSLER Floriane – GIRARD Clémence – GROSJEAN Sandrine – GUILLEMENIN Sébastien – JACQUINOT Jean-Claude – LUSSIAUD Thierry – MERCIER Mélanie – MORLAND Damien – MOUCHOT Yves – ROUX Corinne – THEVENOT Jérôme

Absente excusée : Barbara BESSOT BALLOT

Pouvoir : SGARAGLI Dominique à BALLOT Vincent

Secrétaire de séance : BALLOT Vincent

### Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 19

Nombre de conseillers pour quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 18

Le quorum est donc atteint.

### Ordre du jour :

- Approbation des comptes rendus des 03 et 21 mars 2026 ;
- Constitution des commissions communales ;
- Désignation des délégués auprès des associations, syndicats et dans les établissements publics de coopération intercommunale ;
- Indemnités du Maire et des adjoints ;
- Règlement des frais notariés relatifs à la constitution d'un acte de servitude dans le cadre de la cession du camping ;
- Clôture assujettissement TVA camping ;
- Attribution noms de rues : accès Maison Médicale, lotissement « crédit mutuel » ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus présents et explique le mode de désignation du secrétaire de séance lors du précédent mandat, par ordre alphabétique. Il propose de renouveler cette modalité.

Il donne lecture de l'ordre du jour, rappelle quelques éléments de réglementation quant à la tenue des séances.

### **1. Approbation du procès-verbal des 03 et 21 mars 2026**

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux les procès-verbaux des précédentes séances des 03 et 21 mars 2026

Le Maire fait un bref rappel des points à l'ordre du jour de la réunion de 03 mars à laquelle tous les conseillers n'étaient pas présents.

Aucune remarque n'est émise.

### **2. Constitution des commissions communales internes – DCM 2026/23**

Le Maire informe qu'il est nécessaire, dans le cadre d'une bonne marche de l'administration municipale, suite à une nouvelle élection du maire et des adjoints, de procéder au renouvellement des membres des commissions municipales,

CONSIDERANT que les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux et de membres extérieurs. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Le Maire propose les commissions municipales suivantes :

**Première Commission** : Commission finances, Budget

**Deuxième Commission** : Commission révision PLU, Aménagement du Territoire, Mobilités et Signalétique

**Troisième Commission** : Commission Site Patrimonial Remarquable

**Quatrième commission** : Commission Culture, Animation, Vie Locale et Associative

**Cinquième commission** : Commission Environnement, biodiversité, fleurissement, bois

**Sixième commission** : Commission Communication réseaux

**Septième commission** : Commission Révision des Listes Electorales

• **Commission Finances, Budget :**

<b>ROUX Corinne</b>	<b>BESSOT BALLOT Barbara</b>
<b>MOUCHOT Yves</b>	<b>FASSENET Jean-Louis</b>
<b>DARTEVELLE Joffrey</b>	<b>LUSSIAUD Thierry</b>
<b>DARROY Bernadette</b>	

Concernant cette commission le Maire rappelle que le vote du budget devra avoir lieu au plus tard le 30 avril, deux réunions de préparations seront nécessaires, une pour le fonctionnement et une pour l'investissement, des convocations seront envoyées rapidement.

• **Commission révision du PLU, Aménagement du Territoire, Mobilités et Signalétique**

<b>JACQUINOT Jean-Claude</b>	<b>DARROY Bernadette</b>
<b>MORLAND Damien</b>	<b>GEISSLER Floriane</b>
<b>LUSSIAUD Thierry</b>	<b>GAUTHIER Elise</b>
<b>FASSENET Jean-Louis</b>	

**Des membres extérieurs seront également participants à cette commission :**

<b>ZANGIACOMMI Pierre</b>	<b>THIELLEY Bénédicte</b>
<b>AVRAMOVIC Vanessa</b>	

Le Maire informe de l'état d'avancement de la révision du PLU :

La partie zonage a été validée, le règlement est rédigé dans sa première mouture, le PADD (projet d'aménagement et développement durable) qui est la feuille de route politique de la commune à horizon 2030/2050 a été voté.

Il rappelle que la commune devra produire pour être en conformité avec le SCOT de Besançon 240 logements d'ici 2050. La moitié en renouvellement urbain, le reste en extensif sur environ 6 ha.

L'aménagement liaisons douce/mobilité sera intégré dans cette commission.

• **Commission Site Patrimonial Remarquable :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>LUSSIAUD Thierry</b>	<b>FASSENET Jean-Louis</b>
<b>JACQUINOT Jean Claude</b>	<b>DARTEVELLE Joffrey</b>

Un petit rappel historique est fait avec la création de la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) en 1993. Cela a permis d'assouplir la règle d'inconstructibilité des 500m autour des édifices classés. Elle est devenue AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) puis SPR (site patrimonial remarquable).

Le centre ancien est protégé sur des zones différentes.

La commission qui se réunit tous les mois rassemble les services de l'UDAP (unité départementale de l'architecture et du patrimoine) avec l'ABF (architecte des bâtiments de France) et des représentants d'associations environnementales qui peuvent avoir une autre vision intéressante.

Le but de cette commission est de trouver des solutions à tout dossier un peu difficile à instruire.

- **Commission Culture, Animation, Vie Locale et Associative**



<b>MERCIER Mélanie</b>	<b>FASSET Jean-Louis</b>
<b>ROUX Corinne</b>	<b>GUILLEMIN Sébastien</b>
<b>JACQUINOT Jean-Claude</b>	<b>DARTEVELLE Joffrey</b>
<b>GIRARD Clémence</b>	<b>GEISSLER Floriane</b>

La vie associative de la commune est très importante mais les animations sont de plus en plus difficiles à gérer. La commission devra reprendre en main toute une liste d'animations déjà existante et devra proposer d'autres idées.

- **Commission Environnement, Biodiversité, fleurissement, forêt**

<b>MORLAND Damien ( bois)</b>
<b>THEVENOT Jérôme</b>
<b>BERCOT Françoise (fleurissement)</b>

Cette commission travaillera en lien avec les associations environnementales en place pour les haies, le verdissement , les zones de chaleur....

- **Commission Communication Réseaux :**

<b>BESSOT BALLOT Barbara</b>	<b>Membre extérieur :</b>
<b>DARTEVELLE Joffrey</b>	<b>DARROY Christian</b>
<b>SGARAGLI Dominique</b>	

Le Maire tient à rappeler que la gestion des réseaux sociaux n'est pas simple, elle doit correspondre à une ligne éditoriale.

La confection du bulletin municipal devra être poursuivie.

- **Commission Révision des Listes électorales :**

<b>Maire : Vincent Ballot</b>	<b>Bercot Françoise</b>
-------------------------------	-------------------------

Cette commission se réunit une ou deux fois par an et au moment des élections.

- **Référent défense : LUSSIAUD Thierry**

**Commission CCAS (centre communal d'actions sociales)- DCM 2026/24**

<b>Bernadette DARROY</b>	<b>Françoise BERCOT</b>	<b>Sandrine GROSJEAN</b>
	<b>Elise GAUTHIER</b>	<b>Damien MORLAND</b>

Cette commission traite les demandes d'aides urgentes et se réunit une à deux fois par an.

Arrivée de Barbara BESSOT BALLOT à 21h20

**Commission d'appel d'offre – DCM 2026/25**

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>MOUCHOT Yves</b>	<b>JACQUINOT Jean-Claude</b>
<b>FASSET Jean-Louis</b>	<b>ROUX Corinne</b>
<b>BESSOT BALLOT Barbara</b>	<b>DARROY Bernadette</b>

**Vote : 19 pour**

**3. Désignation des délégués auprès des associations, syndicats et dans les établissements publics de coopération intercommunale - DCM 2026/26**

**ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE**

Titulaire	<b>BESSOT BALLOT Barbara</b>
Suppléant	<b>GEISSLER Floriane</b>

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT – SIED 70**

Titulaire	<b>BALLOT Vincent</b>
Suppléant	<b>THEVENOT Jérôme</b>

**CITES DE CARACTERES BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - CCBFC**

Délégué titulaire	<b>BALLOT Vincent</b>
Correspondant référent	<b>GEISSLER Floriane</b>

**ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES**

Titulaire	<b>MORLAND Damien</b>
Suppléant	<b>FASSET Jean-Louis</b>

**COLLEGE ALBERT MATHIEZ**

Titulaire	<b>BALLOT Vincent</b>
Suppléant	<b>GROSJEAN Sandrine</b>

**LABEL STATION VERTE**

Titulaire	<b>GEISSLER Floriane</b>
-----------	--------------------------

**COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE – CNAS**

Collège élus	<b>BALLOT Vincent</b>
Collège agent déléguée	<b>RENAUD Annabelle</b>
Collège agent correspondant	<b>RENAUD Annabelle</b>

**ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ( E.P.F)**

Titulaire	<b>BALLOT Vincent</b>
Suppléant	<b>THEVENOT Jérôme</b>

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ( SPL / Territoires 70)**

Titulaire	<b>BALLOT Vincent</b>
-----------	-----------------------

**VILLES INTERNET**

Titulaire	<b>GEISSLER Floriane</b>
-----------	--------------------------

**AGENCE D URBANISME BESANCON CENTRE FRANCHE COMTE ( AUDAB)**

Titulaire	<b>BERCOT Françoise</b>
-----------	-------------------------

**Vote : 19 pour**

Départ de Jérôme THEVENOT à 21H50

**4. Indemnités du Maire et des adjoints**

**Indemnités du Maire - DCM 2026/27**

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Il souhaite et propose de fixer des indemnités de fonction inférieures au barème.

Considérant que pour une commune de 1552 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un maire est fixé à 55.70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale,

Considérant, en outre, que la commune est chef-lieu de canton,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

- Le Maire propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire comme suit :

Qualité	Pourcentage IB 1027	Majoration Chef-lieu de Canton
Maire	42 %	15%

Thierry LUSSIAUD pense que le maire devrait prendre l'indemnité maximale du fait des responsabilités qui lui sont confiées mais le maire ne le souhaite pas.

**Vote : 18 pour**

Le Maire informe que de nouvelles délégations seront sans doute nécessaires mais il préfère attendre l'élection des représentants à la CCVM.

Il en profite pour annoncer qu'il transmet sa démission de son poste de conseiller communautaire.

### **Indemnités des adjoints – DCM 2026/28**

Considérant que la commune compte 1552 habitants et que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 21.38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale,

Considérant, en outre, que la commune est chef-lieu de canton,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

- Le Maire propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints comme suit :

Qualité	Pourcentage IB 1027	Majoration Chef-lieu de Canton
1 <sup>er</sup> adjoint	17 %	-
2 <sup>ème</sup> adjoint	17 %	-
3 <sup>ème</sup> adjoint	17 %	-

**Vote : 18 pour**

**5. Règlement des frais notariés relatifs à la constitution d'un acte de servitude dans le cadre de la cession du camping – DCM 2026/29**

Monsieur Thierry LUSSIAUD étant le notaire de la commune, il ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la cession du camping, il y a eu lieu de dresser un acte notarié de constitution de servitudes qui a été signé le jour de la vente soit le 23 octobre 2025 ;

Il informe que les frais afférents à cet acte sont à la charge pour moitié pour le vendeur et moitié pour l'acheteur soit à la charge de la commune la somme de 2301.63 euros

Ces frais seront réglés à l'office des notaires associés LUSSIAUD CORNEILLE JEANNIN qui les reverseront à Maître BERARD Christophe.

**Vote : 17 pour**

**6. Clôture assujettissement TVA camping – DCM 2026/30**

Le Maire informe que suite à la cession du terrain de camping en date du 23 octobre 2025 il y a lieu de mettre fin à l'assujettissement TVA de l'activité de location de camping et propose de clôturer cette option à compter du 31/12/2025.

La délibération sera transmise à la Préfecture pour contrôle de légalité, puis aux services fiscaux compétents.

**Vote : 18 pour**

**7. Attribution noms de rues : accès Maison Médicale, lotissement « crédit mutuel » - DCM 2026/31**

Une discussion a lieu concernant le chemin d'accès à la nouvelle maison médicale, il est décidé de solliciter les professions médicales pour leur demander des suggestions de nom de rue.

Concernant la rue d'accès au lotissement situé au lieu-dit « la corvée des Tilleuls »

Le nom suivant est proposé « Rue Rose Blanche KALER »

Cette dénomination sera portée à la connaissance du public par la mise en place d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

Les services municipaux sont chargés de procéder à la mise à jour des documents cadastraux, des bases d'adressage et d'informer les organismes concernés (La Poste, services de secours, services fiscaux, etc.).

**Vote : 18 pour**

**8. Questions diverses**

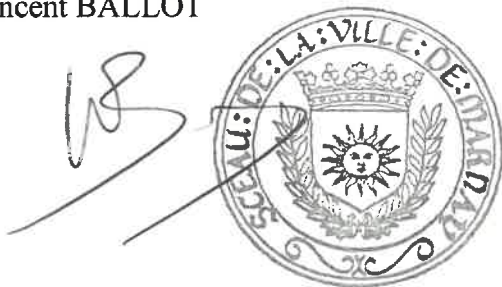
- Le Maire remercie les élus qui ont participé aux réunions de visite des locaux administratifs et technique, il propose une visite des bâtiments le 11/04 de 10h à 12H : rez de chaussée salle Corine Gillier Barbe, cave, bibliothèque, appartement rez de chaussée et gîte de Compostelle, poste perception, salle Gorrevod et bâtiment du château.

- Le Maire informe que lors d'une prochaine réunion, une présentation de l'actif de la commune sera faite.
- Un calendrier doit être mis en place pour les dates de réunions du conseil municipal, dans l'immédiat le prochain aura lieu le 30/04 à 20h
- 2 réunions de la commission finance seront programmées dans les semaines à venir, une invitation sera transmise.
- Projet mobilité CHU MINJOZ : le maire donne lecture de la conclusion de la réunion qui a eu lieu dernièrement avec le référent village avenir Mr CHARNAY, Mme FROMENT du CHU  
Ce compte rendu sera adressé à l'ensemble du conseil. Il rappelle que suite à l'enquête qui avait été lancée via les réseaux sociaux, il y avait eu environ 200 réponses positives ce qui montre un intérêt pour la mise en place d'une aire de covoiturage et qui encourage à poursuivre ce dossier. La commission pourra se réunir pour travailler par rapport à ce sujet.
- Le Maire informe du projet de bail emphytéotique qui a été transmis par la société du projet solaire. Celui-ci sera transmis aux conseillers et une réunion d'échanges pourra être organisée.
- Le Maire informe qu'un dossier a été déposé auprès de la Banque des Territoires pour une aide de cofinancement pour l'embauche d'un manager de centre-ville. Le stage que Willy CHHOR avait effectué avait démontré un besoin dans ce domaine.
- Une nouvelle sollicitation des communes de Pesmes et Gy ainsi que la CCVM devra être faite.  
Le Maire informe d'un mail reçu concernant la crise financière que traverserait la MARPA : ce mail relate une inquiétude par rapport au fonctionnement et aux résidents. L'absence d'une surveillance de nuit pour limiter les frais de personnel, un taux de remplissage important et des problèmes de communication et d'implication des communes sont autant d'éléments évoqués.  
Le Maire dit qu'il serait bien d'avoir un « référent Marpa » parmi les membres du conseil.
- Le Maire informe d'une lettre reçue par des riverains de la route de Gray qui se plaignent de bruits incessants dus à l'activité au moto-cross et ils demandent que des décisions soient prises pour cesser ces désagréments. Le Maire rappelle qu'un arrêté municipal qui date de 2008 leur autorise des plages horaires. Celui-ci pourra être revu, un rendez-vous sera proposé au Président du club afin de trouver une solution.

Fin de la séance : 23h10

Le Maire,

Vincent BALLOT



Le secrétaire de séance

Vincent BALLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name "Vincent Ballot".

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2026

2026/23	Constitution des commissions communales	Approuvée
2026/24	Commission CCAS	Approuvée
2026/25	Commission d'appel d'offres	Approuvée
2026/26	Désignation des délégués aux syndicats, associations	Approuvée
2026/27	Indemnités du Maire	Approuvée
2026/28	Indemnités des adjoints	Approuvée
2026/29	Frais acte notarié constitution servitudes cession camping	Approuvée
2026/30	Clôture assujettissement TVA camping	Approuvée
2026/31	Attribution nom rue « accès maison médicale »	Approuvée